

# Les permanences du point d'accès aux droits

Conseil départemental d'Accès au Droit

Tél. 05.61.33.70.90

[Site internet](#)



***Nouvelle permanence***



Le Délégué Défenseur des Droits :

- \* Traite les situations de litige/problemème entre l'administration et le particulier
- \* Traite les situations de discrimination
- \* Traite les situations en cas de non-respect du droit de l'enfant

Accessibles à tous sur rendez vous les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis matin de 9h à 12h

Pour tout renseignement s'adresser à l'accueil de la mairie : 05 34 47 06 50